

TOURNOI QUALIFICATIF

Ordre des matchs :

1. Tournoi à 3 :

Les chiffres 1 / 2 / 3 ont été tirés au sort le samedi 5 juillet lors de la réunion COC.

Règlement Général des Compétitions Nationales

3.4.3 Tournoi à trois clubs (1.2.3)

Premier match : 1 – 2

Deuxième match : 3 – perdant du premier match

Troisième match : 3 – vainqueur du premier match

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

Le club hôte porte obligatoirement le numéro 1

2. Tournoi à 4 :

Les chiffres 1 / 2 / 3 / 4 ont été tirés au sort le samedi 5 juillet lors de la réunion COC.

Règlement Général des Compétitions Nationales

3.4.2 Tournoi à quatre clubs (1.2.3.4)

Premier match : 1 – 2

Deuxième match : 3 – 4

Troisième match : 4 – 2

Quatrième match : 2 – 3

Cinquième match : 3 – 1

Sixième match : 1 – 4

Toutes les équipes jouent 2 matches à suivre et le club hôte porte obligatoirement le numéro 1.

Classement :

Application de l'article 3.3.3 du Règlement général des Compétitions Nationales

1. Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.
2. En cas d'égalité à l'issue du tournoi, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :
3. 1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
4. 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
5. 3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,



6. 4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,
7. 5) par le plus grand nombre de licenciées compétitives à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la tranche 12-16 ans à la date de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.